



Accident du travail sans contrat de travail

Par **damimoune_old**, le **21/11/2007 à 17:37**

Bonjour, rnJ'ai commencé à travailler comme chef de rang dans un restaurant le 10/09/07 et n'ai à ce jour toujours pas signé de contrat de travail. rnLa seule chose qui m'ait été demandée est une fiche de renseignements comportant nom, prénom, adresse, num de sécu... rnLundi 19/11/07 en finissant de nettoyer le garage du restaurant, une de mes collègues de travail m'a blessé en mettant en route le karsher à bout portant sur mes lombaires. J'ai du me faire recoudre (3 points de suture) du fait de la violence de l'impact. rnLe médecin m'a alors mis en arrêt de travail pour 7 jours. Je suis allé porter mon arrêt de travail à la responsable du personnel. Suite à ce rendez vous, j'ai eu vent de rumeurs disant qu'elle aurait déchiré ce dernier. rnLa seule preuve que j'ai sont: le duplicata de l'arrêt de travail ainsi que mes fiches de paie des mois de septembre et octobre. rnPourriez vous me dire si la situation de travail dans laquelle je me trouve est légale (aucun contrat) et quelles actions je pourrai mener si le restaurant refuse mon arrêt de travail. rnMerci encore de nous offrir vos conseils gracieusement.